

## **ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE**

**14-15 juin 2018**

### **STRATEGIE ENVIRONNEMENT ENERGIE**

#### **FAIRE D'AUVERGNE RHONE-ALPES - LA 1<sup>ERE</sup> REGION DURABLE D'EUROPE**

Rapport n° 1657

#### **Intervention de Raphael DEBÛ Pour le groupe « l'Humain D'Abord - PCF - Front de Gauche »**

Je voudrais commencer par excuser mon Camarade François Jacquart, qui est confiné chez lui sur ordre du médecin, suite à une mauvaise chute. Je sais néanmoins qu'il est très satisfait du travail de la commission sur ce rapport, et il tenait à saluer l'esprit dans lesquels se sont déroulés les échanges autour de ce sujet fondamental.

C'est donc dans le même esprit que mon groupe proposera 4 amendements, qui vont dans le même sens que cette délibération et qui vise à l'augmenter, si je puis dire.

Les questions liées à l'Environnement et l'Energie sont structurantes, et nous saluons les ambitions que notre région se donne en la matière. Plusieurs points de vigilance toutefois.

En ce qui concerne l'énergie, et notamment l'énergie électrique, il nous paraît indispensable de veiller à la cohérence de l'ensemble de la chaîne, depuis la production jusqu'à la distribution aux entreprises et aux particuliers. La nation s'est dotée pour ce faire, d'un formidable outil public qu'est l'entreprise EDF-GDF. D'autres acteurs publics existent dans notre région, à l'instar de GEG ou de la CNR.

La maîtrise publique est pour nous essentielle. Elle permet la péréquation tarifaire, et le tarif régulé, qui sont la traduction concrète de l'indispensable

solidarité et égalité de traitement entre les usagers, et entre les territoires. La maîtrise publique permet également d'assurer les missions d'aménagement du territoire, ainsi que la gestion raisonnée des ressources naturelles, le bois et l'eau notamment.

A ce titre, nous tenons à réaffirmer notre refus de voir privatiser les concessions de barrages hydroélectriques. La mise en concurrence de plusieurs acteurs économiques différents, sur un même cours d'eau (parce que concrètement, c'est de ça qu'il s'agit), aurait des conséquences désastreuses en termes de gestion de la ressource en eau. En tant que collectivité cheffe de file, à la fois des questions d'aménagement du territoire et d'environnement, nous devons être particulièrement attentifs à cette question. Ce serait d'ailleurs cohérent avec la délibération, puisque la question de la préservation et de la gestion raisonnée de la ressource en eau est très justement pointée dans le 5<sup>e</sup> axe du rapport.

Au sujet de la qualité de l'air, et au regard des 9 territoires prioritaires –qui sont évidemment les zones urbaines où se concentre l'essentiel de la population de la Région- il nous semble que nous ne pourrions pas agir en profondeur sans un développement ambitieux du transport collectif (intra et inter urbain).

En effet, 80% des déplacements journaliers sont des déplacements pendulaires domicile-travail, et le phénomène de concentration des emplois dans le cœur des zones urbaines –qui méritent d'être sérieusement repensé – va en s'amplifiant. La Région étant par ailleurs autorité organisatrice des transports, il nous semble qu'elle a un rôle majeur à jouer, à rebours complet des attaques du gouvernement sur la SNCF. Pour nous, la SNCF et les cheminots, sont des acteurs incontournables de la transition énergétique et écologique. Et vous ne serez pas étonnés que je profite de l'occasion pour adresser tout mon soutien aux cheminots en lutte !

Nous sommes par contre assez satisfaits des ambitions sur le traitement des déchets, de la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, notamment la gestion de la ressource en eau.

Nous porterons donc une attention rigoureuse mais bienveillante à la mise en application de cette délibération-cadre.

**Raphaël DEBÜ**

**Conseiller Régional Métropole de Lyon**